

Bruxelles, le 3 décembre 2012

Belfius Banque, en tant que promoteur, lance un nouveau fonds d'épargne-pension sans frais d'entrée

Au moment de la retraite, le revenu professionnel est remplacé par la pension légale généralement beaucoup moins attrayante. Pour combler une partie du fossé entre le dernier salaire et la pension, l'épargne-pension est une solution idéale. En Belgique, quelque 2,7 millions personnes épargnent pour leur pension via une assurance-groupe ou un fonds de pension. Il est très intéressant de commencer une épargne-pension le plus tôt possible. Le capital à l'échéance sera plus élevé. Sans oublier l'avantage fiscal considérable de 30% sur les montants versés.

Chez Belfius Banque, 51% des nouveaux comptes d'épargne-pension sont ouverts par des clients âgés entre 18 et 30 ans. En 2011, pas moins de 26.000 jeunes ont ainsi effectué des versements dans des fonds d'épargne-pension. Au 31 décembre 2011, l'encours des fonds d'épargne-pension chez Belfius Banque s'élevait à EUR 2,4 Mia. Dans 93% des cas, les versements sont réalisés via des ordres permanents.

Afin d'élargir sa gamme de fonds d'épargne-pension qui comprend actuellement un fonds « low » à surpondération d'obligations et un fonds « high » à surpondération d'actions, Belfius Banque lance un nouveau fonds d'épargne-pension mixte¹, **Belfius Pension Fund Balanced Plus**. Ce fonds investit pour 50% en actions et 50% en obligations et s'adresse aux investisseurs affichant un portrait dynamique. Outre l'avantage que ce nouveau fonds soit **sans frais d'entrée**, il s'agit également d'un concept unique sur le marché: Belfius Banque s'engage en effet à verser dans le fonds une **intervention financière de 0,50%** de l'actif net moyen dans le cas où les prestations d'une année déterminée sont négatives. Le cas échéant, ce montant sera alors repris dans la valeur nette d'inventaire le septième jour bancaire ouvrable de l'année suivante.

Les caractéristiques de Belfius Pension Fund Balanced Plus :

- Pas de frais d'entrée.
- Versement dans le fonds d'une intervention financière de 0,50% de l'actif net moyen à calculer d'un jour à l'autre (hors rémunérations, commissions et frais occasionnés mais non encore échus) si les prestations d'une année déterminée sont négatives (premier constat au 31-12-2013 par rapport au 31-12-2012). Le cas échéant, ce montant, versé par Belfius Banque, sera repris dans la valeur nette d'inventaire le septième jour bancaire ouvrable de l'année suivante.
- Le fonds investit pour 50% en actions et 50% en obligations ; la part investie en actions et en obligations peut être réduite en fonction des conditions du marché.
- Versement maximum d'EUR 910 (plafond 2012).
- Réduction d'impôt de 30% du montant versé pour les revenus 2012 si la personne est assujettie à l'impôt des personnes physiques.
- Indemnités de gestion : 1,30% par an.
- Publication quotidienne de la valeur d'inventaire sur www.belfius.be
- Asset Manager : Dexia Asset Management.
- Offre publique. Le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur et les rapports périodiques les plus récents sont disponibles gratuitement, en français et néerlandais, dans toutes les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, et via www.belfius.be.

Contacts presse
press@belfius.be
+ 32 2 222 02 50

Moniek Delvou
moniek.delvou@belfius.be
+ 32 2 222 98 16

¹ Belfius Pension Fund Balanced Plus (fonds commun de placement de droit belge) est un fonds d'épargne-pension au sens de l'article 142 de l'AR du 4 mars 2005.